

II

Le Chef du Département fédéral des affaires étrangères du Conseil fédéral suisse à l'Ambassadeur du Canada

Berne, le 22 décembre 1987

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 décembre 1987 dont le contenu est le suivant:

«(Voir la Note canadienne du 22 décembre 1987)»

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que ce qui précède agréée à la Suisse et de confirmer que votre lettre du 22 décembre 1987 et la présente réponse constituent un accord qui entrera en vigueur à la date de cette réponse et qui expirera à la date d'entrée en vigueur de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Canada concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, signé à Berne le 22 décembre 1987.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Le Chef du Département fédéral des affaires étrangères,
PIERRE AUBERT

S.E.
Monsieur Jacques Dupuis,
Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
Ambassade du Canada.

(Faint mirrored text from the reverse side of the page, including "Le Ministère des Affaires étrangères et des Relations internationales du Canada")